



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laille-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerrier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents		
Titulaires absents	10	Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janailac

DELIBERATION N° 2024 /154 : (Code Nomenclature /522)

DATE : 07 NOVEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

OBJET : Modification de l'intérêt communautaire

VU la loi 2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS - différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5211-17-1, 5211-20 et 5214-16 modifié ;

VU le projet de délibération en date du 7 novembre 2024 concernant la modification des statuts de la communauté de communes ;

VU l'avis favorable des membres du Bureau en date du 23 octobre 2024 ;

M. le Président expose à l'assemblée que du fait de la mise à jour des statuts, il convient de mettre également en cohérence l'intérêt communautaire avec la nouvelle structuration des statuts.

Les modifications proposées sont les suivantes :

➤ Les compétences « obligatoires » et « facultatives » sont réorganisées afin de suivre l'ordonnancement et les libellés fixés par les statuts mis à jour ;

➤ Compétences facultatives :

1- Protection et mise en valeur de l'environnement : suppression de la définition de l'intérêt communautaire.

Etaient définies d'intérêt communautaire les « actions de protection et d'entretien de la Dronne et de son bassin versant ». Cette compétence relève entièrement de la GEMAPI telle qu'énoncée au 3° des compétences obligatoires des statuts.

A cet égard, ce paragraphe est superflu au sein de l'intérêt communautaire et est donc supprimé.

2- Politique du logement et du cadre de vie :

Sont propriétés de la CC du Périgord Ribéracois : ajout des bâtiments suivants :

-l'usine la Bonneterie à la Tour Blanche-Cercles
-Besse et Aupy

6-Politique de l'enfance et de la jeunesse d'intérêt communautaire :

Modification du nom « Relais d'Assistantes Maternelles » par « Relais Petite Enfance »

M. le Président rappelle que la modification de l'intérêt communautaire est soumise à une délibération du conseil communautaire à la majorité des 2/3, les communes ne sont pas sollicitées (art L 5214-16 du CGCT).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les modifications de l'intérêt communautaire, ainsi que présentées dans le projet d'intérêt communautaire joint en annexe

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 57

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 19-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 13/11/2024 16:22:42